



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

défense

Question écrite n° 31528

Texte de la question

M. Rémi Delatte interroge Mme la ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement, sur l'urgence à appréhender les effets sur les enfants, leurs familles et de manière plus globale sur la collectivité nationale de la promotion par un groupe d'expression minoritaire de la théorie du genre dans notre pays. Cette théorie qui nie la différence biologique sexuelle des individus au nom de l'égalité, se développe dans différentes sphères institutionnelles françaises. Ainsi au sein de l'Institut de sciences politiques, un « programme de recherche et d'enseignement des savoirs sur le genre » a été créé ; cette théorie est développée dans les manuels scolaires de sciences et vie de la terre (SVT) des Première L et ES. De plus des formations pour les magistrats, policiers et gendarmes sont programmées visant à lutter contre les discriminations liées à « l'identité du genre ». Alors qu'en Suède où cette théorie est fortement promue avec des effets positifs peu probants en termes d'égalité homme-femme, il serait utile d'en mesurer les effets négatifs tant sur un plan psychologique individuel que sur un plan sociétal collectif. Compte tenu de l'impact de cette théorie sur notre contrat social, celle-ci ne peut pas être imposée en catimini sans une information claire et impartiale de nos concitoyens. En conséquence, il lui demande de bien vouloir préciser ses intentions pour qu'une évaluation de la place de ce concept dans notre sphère sociale soit engagée avec objectivité et qu'une information assortie d'une concertation avec les Français soient engagée rapidement.

Texte de la réponse

La politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre les préjugés et les discriminations menée par le Gouvernement ne répond à aucune théorie. Elle ne répond qu'à la promesse républicaine d'égalité qu'il lui appartient de traduire dans les faits. Les actions engagées en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes portent sur des inégalités qui ne sont pas théoriques, et qui pèsent sur les femmes tout au long de leur vie : inégalités dans l'éducation, dans l'orientation professionnelle, dans la vie familiale, dans l'accès à l'emploi et les parcours professionnels, dans l'accès à la culture, en matière de retraite. Ces actions ne nient pas la différence entre les femmes et les hommes, puisque cette différence est la clé d'analyse de la société à partir de laquelle les réalités vécues et leurs déséquilibres peuvent être étudiés. Elles visent à réaliser l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Les études menées dans différents champs scientifiques par des universitaires pour éclairer les inégalités entre les femmes et les hommes ne constituent pas davantage une théorie.

Données clés

Auteur : [M. Rémi Delatte](#)

Circonscription : Côte-d'Or (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31528

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : Droits des femmes

Ministère attributaire : Femmes, ville, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juillet 2013](#), page 7074

Réponse publiée au JO le : [8 juillet 2014](#), page 5862